



**PASCAL SALIN : « L'APPARITION DES CRYPTOMONNAIES
CONSTITUE UNE ATTEINTE AU CARACTÈRE MONOPOLISTIQUE DES
SYSTÈMES MONÉTAIRES DOMINANTS. »**

**f r a n c e
o r u m**

10 €
n° 70

REVUE TRIMESTRIELLE - AUTOMNE 2018 - NOUVELLE SÉRIE

www.institutjeanlecanuet.org



**Dollar, euro, yuan, bitcoin...
La nouvelle guerre des monnaies**

© zimmyrws

**Cent ans de tension
monétaire
par Joseph E. Gagnon**

**La cryptoéconomie : rêve libéral
de marchés sans friction
par Hélène Timoshkin**

**Vers la fin de la
suprématie du dollar ?
par Gérald Autier**

**AVEC AUSSI : ALEXIS ABRIC ■ ANDRÉ BABEAU ■ BERTRAND BADRÉ ■ JÉRÔME BESNARD ■
CHRISTOPHE BISIÈRE ■ NICOLAS BOUZOU ■ ANTOINE BRUNET ■ SYLVÈRE-HENRY CISSÉ ■
GREGORY DACO ■ JEAN-PAUL DELAHAYE ■ CHRISTOPHE DEMBIK ■ SEAN FOLEY ■ JACQUES
FONTANEL ■ PATRICE GEOFFRON ■ FRANÇOIS LE GRAND ■ NICOLAS HOUY ■ REMY K. KATSHINGU
■ ANDRÉ LE GALL ■ VIRGINIE PRADEL ■ BENOÎT VERMANDER ■ NICOLAS VIEL ■ LIU ZHENMIN.**



SOMMAIRE

4 ÉDITORIAL

DOLLAR, EURO, YUAN, BITCOIN... LA NOUVELLE GUERRE DES MONNAIES

- 5 La nature des systèmes monétaires par Pascal Salin
- 8 Les banques centrales, des autorités indépendantes ? par Gregory Daco
- 11 Cent ans de tension monétaire par Joseph E. Gagnon
- 14 La monnaie du monde et son enjeu par Antoine Brunet
- 17 Guerre commerciale : l'hégémonie du dollar, le véritable enjeu par Christophe Dembik
- 20 Vers la fin de la suprématie du dollar ? par Gérald Autier
- 22 « Le système monétaire est dominé par une poignée de monnaies », entretien avec Bertrand Badré
- 25 La stabilité monétaire, quel impact sur les efforts de paix ? par Jacques Fontanel
- 28 Développement durable, l'importance de la stabilité monétaire par Liu Zhenmin
- 31 Afrique : la nécessité d'une coordination des taux de change par Remy K. Katshingu
- 34 Une épargne mal connue et souvent inadaptée par André Babeau

PERSPECTIVES

- 37 La cryptoéconomie : rêve libéral de marchés sans friction par Hélène Timoshkin
- 41 Bitcoin, un protocole ouvert par Nicolas Houy et François Le Grand
- 43 Derrière le bitcoin, quels usages de la *blockchain* ? par Patrice Geoffron
- 45 La sécurité des cryptomonnaies par Jean-Paul Delahaye
- 48 Cryptomonnaies : le risque d'une nouvelle bulle spéculative ? par Christophe Bisière
- 51 À la recherche d'un statut juridique et d'une fiscalité attractive pour le bitcoin par Virginie Pradel
- 53 Drogue, criminalité et bitcoin, quelle réalité ? par Sean Foley
- 55 Cryptomonnaies : au-delà des préjugés, des domaines d'application variés par Alexis Abric

LIGNE D'ERRE

- 58 Actualité des « religions civiles » par Benoît Vermander

MOTS ET HUMEURS

- 59 Préparer dès maintenant la vague migratoire de 2050 par Nicolas Bouzou
- 60 Le dictionnaire du sens interdit par André Le Gall

IL Y A CINQUANTE ANS

- 61 La cour de justice des communautés européennes par Robert Lecourt

CULTURE & SOCIÉTÉ

- 63 Pastorale héroïque par Nicolas Viel
- 64 « Le Musée des civilisations noires, langage de son temps », entretien avec Abdou Latif Coulibaly
- 66 Hommage à Georges Bernanos par Jérôme Besnard
- 67 L'Empire des sables de Emmanuel Garnier par Jérôme Besnard
- 67 Lisbonne, ville ouverte de Patrick Straumann par Jérôme Besnard

DOLLAR, EURO, YUAN, BITCOIN... LA NOUVELLE GUERRE DES MONNAIES

Qui se cache donc derrière le mystérieux Satoshi Nakamoto, un Japonais de 40 ans, supposé être l'inventeur de la célèbre cryptomonnaie bitcoin ? Un physicien d'origine japonaise coulant aujourd'hui des jours heureux dans une villa cossue de Santa Monica ? Un entrepreneur australien de son vrai nom Craig Steven Wright dirigeant l'ensemble du système bitcoin du sous-sol d'un banal pavillon de Melbourne ? Un collectif de *geeks* illuminés ayant juré jusqu'à leur mort le silence sur leur identité ? Un Ollrik ou un docteur Fu Manchu revisités Web 5.0 ?

Depuis des années, les journalistes d'investigation du monde entier tentent de résoudre l'énigme de l'origine du bitcoin. En vain. Satoshi Nakamoto est devenu l'homme au masque de fer du XXI^e siècle.

L'idée du bitcoin et des cryptomonnaies n'a rien à la base de très original. Elle a même un petit côté « collier-bar » des premiers Club Med d'Agadir ou de Cefalu : une communauté qui invente sa propre monnaie et en organise l'échange autour du principe de confiance. Toutefois, comme pour l'algorithme, connu dès le Moyen Âge, c'est évidemment la révolution numérique, la puissance de feu des calculateurs qui en a changé la nature.

Le bitcoin est clairement à la bonne vieille pièce de monnaie ce que l'iPhone Xs Max est au minitel. Une sorte de monnaie intergalactique. En 2013, Richard Branson a d'ailleurs été l'un des premiers parrains du bitcoin en annonçant que Virgin Galactic allait accepter les bitcoins comme moyen de paiement pour ses vols spatiaux touristiques. Le 17 sep-

tembre 2018, son concurrent Musk révélait le nom de son premier client pour un vol spatial habité, un Japonais du nom de Yusaku Maezawa. Ne pourrait-il pas s'agir d'un « hétéronyme » de Nakamoto, futur exilé fiscal sur une planète encore inconnue ?

Ce qui est sûr, c'est l'engouement pour les cryptomonnaies de plus en plus de spéculateurs. Certes, il faut avoir le cœur bien accroché. Le bitcoin monte et descend à coup de plus ou moins 25 % dans la journée. Détenteurs d'un livret A, passez votre chemin ! Notre administration fiscale, toujours à l'affût de quelques recettes, ne s'y est d'ailleurs pas trompée. En décembre 2017, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a rappelé aux contribuables français l'exigence de la déclaration de revenus, dans le cas de plus-values réalisées lors d'opérations en bitcoins. Heureusement pour les bitcoin-eurs et bitcoin-euses, quelques mois plus tard, le Conseil d'État jugeait que les produits tirés par des particuliers de la cession de bitcoins relevaient de la catégorie des plus-values sur biens meubles et non pas des bénéfices non commerciaux. Une belle incitation à investir pour les disciples de Nakamoto.

Franc, euro, dollar ou bitcoin, cela ne paraît pas changer grand-chose pour les plus modestes. Pas si sûr. Une majorité d'adultes à travers le monde ne possède ni compte bancaire, ni chéquier, ni carte de crédit, mais un téléphone portable. Le bitcoin, future monnaie des pauvres ? Sans doute plus vite que prévu.

LE COMITÉ DE RÉDACTION



LA NOUVELLE GUERRE DES MONNAIES

Afrique : la nécessité d'une coordination des taux de change

PAR REMY K. KATSHINGU

professeur au collège de Saint-Jérôme (Canada)

La tour de Babel monétaire de l'Afrique reste un obstacle à une croissance forte et durable.

LA SIGNATURE, à Kigali, le 21 mars 2018, par quarante-quatre pays africains, d'un accord créant une zone de libre-échange continentale (ZLEC) marque-t-elle un tournant décisif dans le processus menant à une véritable intégration économique régionale ? Si tel est le cas, l'effectivité d'une telle zone inciterait les pays signataires à une harmonisation de leurs politiques économiques et, plus spécifiquement, à une coordination de leurs politiques monétaires et des taux de change, préalable inévitable à la dynamisation des échanges commerciaux intra et interrégionaux.

Continent le moins intégré au commerce international (environ 2 % du commerce mondial), l'Afrique est aussi celui qui afficherait le plus faible pourcentage des échanges intra-régionaux avec seulement 18 %, contre 70 % en Europe, 55 % en Amérique du Nord, 45 % en Asie et 35 % en Amérique latine¹. L'existence d'une ZLEC est considérée dans plusieurs études comme la voie incontournable qui permettrait au continent de s'affranchir de ses incongruités structurelles et infrastructurelles, de l'incurie liée aux dimensions insuffisantes des marchés locaux privant plusieurs États de la faculté de jouir des effets des économies d'échelle, bref de l'incons-

tance de la soutenabilité des sentiers d'industrialisation amorcée au cours de la dernière décennie par certains pays à croissance rapide.

La ZLEC constitue sans doute la phase initiale d'un processus dont le déploiement devrait se décliner en plusieurs étapes avant d'aboutir à un marché pancontinental véritablement dynamisé par une monnaie unique à l'exemple de l'Union européenne avec l'euro. Les estimations les plus optimistes avancent qu'en plus de constituer le facteur déclencheur d'une intégration réussie et d'une insertion plus efficiente de l'Afrique au sein de l'économie mondiale, la ZLEC pourrait accroître le commerce entre les pays africains de 35 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 50 %, d'ici à 2063. L'Afrique deviendrait alors la plus grande zone de libre-échange du monde en termes d'États membres², beaucoup plus intégrée, plus unie et plus prospère que jamais³.

STABILISER LES TAUX DE CHANGE. L'ouverture aux échanges internationaux expose les pays à subir des fluctuations fortuites du marché des changes. Pour de petites économies ouvertes, spécialement celles de la plupart des



LA NOUVELLE GUERRE DES MONNAIES

© DIRCO



AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA BUSINESS FORUM

#AfCFTA2018 | 20 March 2018 | Kigali, Rwanda

Quarante-quatre pays africains ont signé un accord pour la création d'une ZLEC en marge de la 10^e session extraordinaire de la conférence de l'Union africaine, en mars 2018, à Kigali.

pays membres de la ZLEC, un secteur externe stable revêt une importance capitale. Cela incite à considérer le taux de change comme le prix le plus déterminant car il est, non seulement un outil hautement stratégique d'ajustement de la balance des paiements, mais aussi un levier qui influe sur la compétitivité d'ensemble du pays en exerçant un effet sur le

niveau des prix intérieurs⁴, l'épargne et l'attractivité des flux d'investissements directs étrangers (IDE).

RÉDUIRE LE NOMBRE DE MONNAIES. Face à une volatilité imprévisible, au moins deux raisons militent en faveur de l'urgence à stabiliser les taux de change. D'une part,



“La ZLEC pourrait accroître le commerce entre les pays africains de plus de 50 % d’ici à 2063.”

non contrôlés, les flux de capitaux à l’intérieur de la ZLEC pourraient conduire à des effets asymétriques pour certains pays, notamment une appréciation du taux de change réel (taux nominal corrigé des écarts d’inflation entre principaux partenaires) avec les conséquences prévisibles (frein aux exportations et à la croissance) et des effets pervers sur les termes de l’échange, ce qui risquerait de compromettre les stratégies d’industrialisation de certains États. D’autre part, il faut relever que les pays participant à la ZLEC ont des économies aussi disparates que contrastées, autant du point de vue de leurs performances économiques que structurelles. Une de leurs faiblesses structurelles est celle relative à la structure des exportations. Par exemple, les nombreux États affichant une structure d’exportation dominée essentiellement par la vente des matières premières à l’extérieur de la ZLEC verront les prix de leurs exportations déterminés par les marchés internationaux sur lesquels leurs gouvernements n’ont aucune prise. Les réserves de change de ces pays sont ainsi liées aux

aléas des marchés américain, asiatique et européen. Si les transactions pour les exportations sont pour la plupart libellées en dollars, plusieurs de ces pays (zone FCFA) règlent plus de 70 % de leurs importations en euros, ce qui peut occasionner des pertes de revenu importantes en devise lorsque, par exemple, à cause du différentiel de taux de change entre l’euro et le dollar, le marché des changes enregistre une forte appréciation de l’euro face à la devise américaine.

En s’inspirant de l’expérience du système monétaire européen (SME) qui a prélué à l’adoption de l’Union économique et monétaire (UEM) et donné naissance à l’euro, la ZLEC a intérêt à instaurer un mécanisme de régulation efficace devant assurer aussi bien la stabilité des taux de change que le rééquilibrage des balances des paiements des pays membres. Cet objectif peut être rendu possible au moins de deux manières : en reliant et administrant les taux de change eux-mêmes ou en réduisant le nombre des monnaies, donc le nombre des taux de change entre les différentes communautés économiques régionales actives sur le continent. Or, évoquer l’une ou l’autre de ces options dans le cas de la ZLEC reviendrait à vouloir faire converger un puzzle hypercomplexe, chaque pays ou chaque communauté régionale ayant son propre régime de change – fixe ou flottant – dépendant de ses propres objectifs monétaires⁵... •

1. UNCTAD, « Commerce intra-africain : libérer le dynamisme du secteur privé », in *Le développement économique en Afrique*, Nations unies, 2013. http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldeafrika2013_fr.pdf
2. UNECA, « L’industrialisation par le commerce », Nations unies, 2015. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/era2015_eng_fin.pdf
3. Muhammadu Buhari, président en exercice de l’Union africaine.
4. Il peut être source d’inflation et de déflation. Voir à ce sujet : UNCTAD, Rapport sur le commerce et le développement, 2007.
5. Deux exemples : zone franc CFA, monnaie arrimée exclusivement à l’euro depuis 1999 et regroupant quinze pays d’Afrique subsaharienne et les Comores ; zone monétaire commune du rand sud-africain regroupant quatre pays d’Afrique australe.